

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 4 août 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent. Le conseiller Marco Paquet est absent.

2026-08-131 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-132 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Dépôt du rapport financier au 30 juin 2026 qui affiche un solde à la caisse de 289 788,82 \$, des dépôts à terme au montant de 1 208 494,53 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 3 758,50 \$, pour un solde aux livres de 1 492 524,65 \$. Le total des revenus de juin se chiffre à 106 678,08 \$ et celui des dépenses à 227 880,79 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'août 2026 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 3 juillet au 30 juillet 2026.

2026-08-133 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 142 158,80 \$ et des comptes payés pour un montant de 64 027,99 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport signé par le directeur général et greffier-trésorier confirmant que l'ensemble des élus de la Municipalité ont complété les formations obligatoires « Éthique et déontologie en matière municipale » et « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) ».

2026-08-134 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2025

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2025 a été présenté aux membres du Conseil par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que ce Conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés par Daniel Tétreault, CPA auditeur, dont les états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la municipalité de Saint-David au 31 décembre 2025 et autorise le maire et/ou le directeur général à signer tout document relatif à l'audit 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Tel que requis par le Code municipal, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant est déposé.

2026-08-135 Modification des heures d'ouverture du l'hôtel de ville

Considérant que les heures d'ouverture actuelles de l'hôtel de ville comprennent une ouverture prolongée le jeudi jusqu'à 18 h;

Considérant que cette ouverture prolongée avait principalement pour objectif de permettre aux citoyens d'avoir accès au comptoir postal;

Considérant que le service postal est maintenant offert par le Marché du Village;

Considérant que le conseil municipal souhaite ajuster les heures d'ouverture du bureau municipal afin de les adapter aux besoins actuels des citoyens et aux services offerts;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil approuve la modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville à compter du 10 août 2026, lesquelles seront désormais du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30, et que ces nouvelles heures d'ouverture soient communiquées aux citoyens par les moyens de communication habituels de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-136 Remplacement des compresseurs du Centre récréatif

Considérant que les compresseurs actuellement en fonction au Centre récréatif sont usés et approchent de la fin de leur durée de vie utile;

Considérant que le remplacement des compresseurs est nécessaire afin d'assurer la fiabilité et le bon fonctionnement du système de réfrigération du Centre récréatif;

Considérant qu'un bris des compresseurs durant la saison hivernale pourrait compromettre les activités et le déroulement de la saison au Centre récréatif;

Considérant qu'il est préférable de procéder au remplacement des compresseurs durant la période estivale 2027 afin de minimiser les risques d'interruption des activités durant la saison hivernale;

Considérant que la Municipalité doit entreprendre les démarches nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux dans les délais requis;

Considérant qu'il est souhaitable de retenir les services d'une firme spécialisée afin d'assurer la préparation et la gestion du processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le Conseil municipal autorise la direction générale à demander une offre de services pour la préparation et la gestion du processus d'appel d'offres relatif au remplacement des compresseurs du Centre récréatif et à entreprendre les démarches nécessaires afin de procéder au lancement d'un appel d'offres public par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin de réaliser les travaux requis durant la période estivale 2027.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-137 Changement de fournisseur pour les assurances collectives des employé(e)s de la Municipalité

Considérant que les employé(e)s de la Municipalité de Saint-David bénéficient actuellement d'un régime d'assurances collectives auprès de Desjardins Assurances;

Considérant que la Municipalité a mandaté un courtier d'assurances afin d'effectuer une analyse du marché et d'obtenir une soumission pour les assurances collectives des employé(e)s;

Considérant qu'à la suite de cette démarche, une soumission a été obtenue auprès d'Humania Assurance inc.;

Considérant que la soumission d'Humania Assurance inc. offre des couvertures et des avantages équivalents à ceux actuellement offerts aux employé(e)s par Desjardins Assurances;

Considérant que la proposition d'Humania Assurance inc. permettrait une économie d'environ 30 % sur la portion des primes assumée par les employé(e)s ainsi qu'une économie d'environ 30 % sur la portion des primes assumée par la Municipalité;

Considérant que les tarifs proposés par Humania Assurance inc. sont garantis pour une période de 30 mois;

Considérant qu'à l'issue de cette période de garantie, l'augmentation maximale prévue au renouvellement serait de 12 %;

Considérant que le changement de fournisseur permettrait à la Municipalité et à ses employé(e)s de réaliser des économies importantes tout en maintenant des protections et des avantages équivalents;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil municipal autorise le changement de fournisseur des assurances collectives des employé(e)s de la Municipalité de Saint-David, de Desjardins Assurances vers Humania Assurance, selon les conditions prévues à la soumission présentée à la Municipalité et mandate le directeur général et greffier-trésorier à effectuer l'ensemble des démarches requises pour la mise en place du nouveau régime incluant la signature des documents requis afin d'assurer la transition entre les deux fournisseurs.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-138 Désignation d'un officier municipal pour l'application du règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique

Considérant que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique;

Considérant que l'article 8 de ce règlement prévoit que le conseil municipal autorise les agents de la paix ainsi que les officiers municipaux désignés à entreprendre des poursuites pénales en son nom contre tout contrevenant à ce règlement et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à celui-ci;

Considérant qu'en vertu de ce règlement, un « officier municipal désigné » est défini comme étant « toute personne expressément désignée par résolution du conseil municipal responsable de l'application du présent règlement ou partie de celui-ci »;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un officier municipal chargé de l'application de ce règlement;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil municipal désigne l'inspecteur municipal à titre d'officier municipal responsable de l'application du règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-139 Délégation de compétence de la MRC de Pierre-De Saurel relativement à certaines activités dans la rive et le littoral

Considérant la résolution 2026-07-232 dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard d'activités dans le littoral de lacs ou de cours d'eau, autre que le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu ou la rivière Yamaska, dans les cas suivants:

- La construction d'un ponceau dans un littoral ou une rive ainsi que d'un ouvrage de stabilisation qui y est associé, aux conditions suivantes:

1° l'ouverture totale du ponceau est d'au plus 4,5 m;

- 2° le ponceau est composé d'un maximum de 2 conduits;
 - 3° le ponceau est recouvert d'un remblai d'au plus 3 m d'épaisseur;
 - 4° lorsque les travaux visent un cours d'eau, ils n'ont pas pour effet de modifier son tracé;
 - 5° lorsqu'ils sont réalisés dans un littoral ou une rive, les travaux autres que ceux relatifs à l'ouvrage de stabilisation sont réalisés sur une distance d'au plus 9 m en amont et en aval du ponceau;
 - 6° l'ouvrage de stabilisation ne peut pas excéder une longueur équivalente à 2 fois la largeur du ponceau, en amont et en aval de celui-ci.
- L'aménagement, dans un milieu hydrique, d'un passage à gué ayant une largeur d'au plus 10 m et qui n'est pas relié à un sentier aménagé dans le cadre d'une activité d'aménagement forestier;
 - La construction, dans un milieu hydrique, d'un ouvrage de stabilisation, autres qu'un mur de soutènement ou un ouvrage associé à un pont ou à un ponceau, aux conditions indiquées à l'article 45 du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RLRQ, c. Q.2 - r. 17.2).

Considérant que chaque municipalité locale dispose de 90 jours à compter de la signification de cette résolution pour manifester son accord ou son désaccord;

Considérant que, conformément aux articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), les municipalités locales situées sur le territoire d'une MRC peuvent lui déléguer leur compétence exclusive;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-David exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel à l'égard d'activités dans le littoral de lacs ou de cours d'eau, autres que le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu ou la rivière Yamaska, telles que décrites dans la résolution 2026-07-232 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel le 8 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-140 Résolution pour étape 1 du PGA-eau (Programme des actifs)

Considérant que la Municipalité de Saint-David reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que la municipalité de Saint-David s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un PGA-Eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux, à transmettre au Ministère, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau ainsi que les informations requises par celui-ci, et que le Conseil municipal approuve le document intitulé « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents requis auprès du Ministère.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-141 Accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le dossier des normes de débordement des eaux usées

Considérant que la Municipalité de Saint-David est confrontée à une problématique concernant les normes applicables aux débordements des eaux usées;

Considérant que cette situation fait actuellement l'objet de démarches et d'échanges entre le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Municipalité;

Considérant que la Municipalité souhaite être adéquatement accompagnée et conseillée dans ce dossier afin de bien comprendre ses obligations et de faire valoir ses intérêts;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre des services d'accompagnement et d'expertise pouvant soutenir les municipalités dans des dossiers de nature technique, réglementaire et administrative;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'obtenir l'aide et l'expertise de la FQM afin d'évaluer les options possibles et de déterminer les démarches appropriées dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'obtenir de l'accompagnement, des conseils et, au besoin, l'expertise requise pour assister la Municipalité dans le dossier relatif aux normes de débordement des eaux usées et dans ses échanges avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et à signer tout document nécessaire à cette fin.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-142 Empierrement au poste de pompage à la suite des travaux de gainage de ponceau sur la rue Vue-du-Manoir

Considérant que des travaux de gainage de tuyaux d'un ponceau de la rue Vue-du-Manoir ont été réalisés;

Considérant que, pour permettre l'exécution des travaux et assurer l'accès au secteur, plusieurs arbres ont dû être retirés;

Considérant que le retrait des arbres et les travaux réalisés ont rendu nécessaire la stabilisation des berges du ruisseau Saint-Nicolas afin de prévenir les risques d'érosion;

Considérant que l'entreprise Groupe Horizon a soumis une offre au montant de 9 600 \$ pour la réalisation des travaux d'empierrement;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil municipal autorise la réalisation des travaux d'empierrement du ruisseau Saint-Nicolas, à proximité de ponceau de la rue Vue-du-Manoir, par l'entreprise Groupe Horizon, au coût de 9 600 \$ plus les taxes applicables, et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-143 Demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie (SSI) pour l'achat d'un habit de combat, de masques et de bottes;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise l'achat des équipement demandés par le directeur du SSI, au coût de 7 357,92 \$ plus les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-144 Embauche de Mme Jessica Lussier à titre de pompière volontaire

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie pour l'embauche d'une pompière volontaire;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu de procéder à l'embauche de Mme Jessica Lussier à titre de pompière volontaire pour une période de probation de six mois.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-08-145 Promotion au grade de Lieutenant du pompier Maxime Potvin à la suite de la réussite de la formation ONU (Officier Non Urbain)

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie à la suite de la réussite de la formation ONU par le pompier Maxime Potvin;

Il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le pompier Maxime Potvin soit promu au grade de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2026-08-146 Levée de la séance

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer, que la présente séance soit levée, à 20 h 41.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier